

---

**LE CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ VOUS PROPOSE SON SEJOUR DE PRINTEMPS  
DANS LES VOSGES A BUSSANG  
DU 5 AU 8 MAI 2023**

---

**NOTICE D'INFORMATION PREALABLE**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus, titulaires du "Pass sanitaire" dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : une vingtaine.

Dates : du vendredi 5 mai 2022 à 18h00 au lundi 8 mai 2022 à 14h00.

Déplacements : voitures particulières.

**PROGRAMME**

Les participants sont attendus le vendredi 5 mai 2022 à 18 heures au Village AZUREVA de BUSSANG.

Les randonnées auront lieu du samedi au lundi midi, soit 2,5 jours.

Les randonneurs marcheront dans 2 groupes de niveau différent (+11 km/jour et -11 km/jour).

Fin de séjour le lundi 8 mai après le déjeuner.

**HEBERGEMENT**

L'hébergement est en pension complète au Village à Thème de Bussang-Massif-des-Vosges

2 rue Larcenaire

88540 Bussang

**COÛT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à 297,00 € par personne, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : 60,00 € pour le séjour (limité à 8 places).

Ce prix comprend :

- la pension, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour (les repas de midi du samedi et du dimanche seront fournis par l'hôtel sous forme de pique-nique ; le déjeuner du lundi sera pris au village),
- l'accompagnement des randonnées par des animateurs du CTL.

Ne sont pas compris :

- les boissons,
- les dépenses personnelles,
- les assurances facultatives (formulaire à compléter et à retourner obligatoirement, même si aucune assurance n'est souscrite),
- le transport, qui sera assuré par les participants en voitures particulières,
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

## **PREINSCRIPTIONS**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles et singles est limité.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 10 janvier 2023 auprès de Jean-Claude Brulé 27 rue de la Résistance à 57140 Woippy tél. 06 88 82 55 27.

Date limite des préinscriptions le 22 janvier 2023.

L'attribution des logements se fera en tenant compte des disponibilités et de la date de la préinscription.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 70 € par personne (chèque à l'ordre du CTL DE METZ).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 23 janvier 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CTL proposera aux préinscrits un Bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque déposé lors de la préinscription sera alors considéré comme acompte.

## **ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du Bulletin de souscription assurances à joindre obligatoirement à votre Bulletin d'inscription.

Le Bulletin d'inscription ainsi que le Bulletin de souscription assurances, téléchargeables sur le site, seront joints au mail de confirmation.

## **PAIEMENTS**

Acompte de 70 € déjà versé à la préinscription.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 29 mars 2023.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CTL DE METZ.**

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

sans objet

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

En cas d'annulation du séjour, les frais d'annulation sont fixés comme suit :

- annulation jusqu'à 60 jours avant le début du séjour : retenue de 5 % du montant total engagé,
- entre 59 et 30 jours avant le début du séjour : retenue de 15 %,
- entre 29 et 15 jours avant le début du séjour : retenue de 30 %,
- entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : retenue de 50 %,
- à partir du 7<sup>e</sup> jour avant le début du séjour, ou de non arrivée ou de départ anticipé : retenue de 100 %.

## **FORMALITES**

Pass Sanitaire obligatoire si légalement nécessaire,

Carte d'identité,

Carte Vitale.